

Assainissement Audresselles

RV mairie du 18 septembre 2018-09-18

Présents :

- Monsieur Prouille - DDTM Arras eaux et assainissement
- Monsieur Agasse – Inspecteur de l’environnement – Agent assermenté – Police des eaux (Boulogne)
- Paul Ellart
- Antoine Benoit
- Pour la mairie, seule Nathalie présente

Motif du RV :

- Monsieur Prouille réclame depuis des mois (idem l’an dernier) un rapport annuel concernant l’assainissement d’Audresselles. Pas de réponse aux courriers, pas de réponse aux mails et personne ne décroche au téléphone. Monsieur Prouille se déplace d’Arras avec un agent assermenté de Boulogne pour obtenir satisfaction.
- Ce Rapport peut-être, soit un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) rédigé par la mairie soit un Rapports Annuels des Délégués (RAD) qui est normalement fourni par le prestataire (ex Véolia).
- Nathalie dit qu’elle ne s’occupe pas de cela, finit par chercher un peu dans les dossiers, ne trouve rien et se désintéresse du sujet...
- Après discussion, Mr Prouille a les services de Véolia au tél. qui explique que le contrat passé avec Audresselles est partiel et ne prévoit de RAD. Juste un contrat pour les eaux, l’entretien des pompes et le curage des égouts. C’est tout. L’entretien des canalisations n’est pas à la charge de Véolia, la station de lagunage non plus.
- On en revient à la rédaction d’un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), non fait, jamais fait d’ailleurs avec personne à la mairie capable de le faire...

Contrôle :

- Je questionne Mr Agasse sur l’état du traitement des eaux à Audresselles ? Rapports après rapports Monsieur Agasse alerte la mairie sur les insuffisances de notre lagunage en matière d’assainissement surtout l’été, les installations non conformes, le mauvais entretien, l’absence de curage régulier et obligatoire... J’en passe et des meilleurs.
- Pour monsieur Agasse les eaux rejetées sont équivalentes aux eaux pompées...
- Son (Rapport de visite) procès verbal pour la période de juillet-août va être envoyé prochainement à la mairie. Nous devons l’obtenir. J’ai ses coordonnées.

Conséquences

- L’absence de rapport annuel fait que nous sommes inconnus des services de l’état, nous ne pouvons solliciter aucune aide et sommes exposés à des sanctions.
- Le très mauvais état des installations engendre les mêmes conséquences.
- Autre situation, cela pourrait bloquer la réalisation d’un nouveau lotissement.

Conseil : éviter les bains dans la Manchue